

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 157

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subvention d'équipement pour le centre mutualiste de Port St Louis du Rhône
(Grand Conseil de la Mutualité)

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique**

PRESENTATION

Le Grand Conseil de la Mutualité (GCM) sollicite du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône une subvention d'équipement pour la rénovation et le développement des activités du centre de santé de Port St Louis du Rhône.

CONTEXTE

Le Grand Conseil de la Mutualité (GCM) gère 11 centres de santé, 22 centres dentaires, 1 HAD, 5 SSIAD... et apporte soins et dépistages à une file active d'environ 200 000 patients pour 1 million de passages annuels.

Il reste sur certains secteurs comme Port St Louis du Rhône le seul centre médical en secteur 1 voire le seul accès à la santé pour certaines populations.

Après de nombreuses difficultés financières et une mise en redressement judiciaire en 2012, le GCM a proposé un plan de restructuration qui a été validé par le Tribunal de Grande Instance de Marseille en mai 2013. Ce plan prévoyait entre autres, la relance et la restructuration de l'activité médicale. Cela a nécessité le renouvellement d'équipements techniques et le développement de certaines spécialités prioritaires en matière de santé publique. Le Conseil départemental a été sollicité des 2013 pour un soutien à l'équipement (1,5 millions d'€) selon 3 axes principaux : l'accès aux soins dentaires, l'accès aux consultations ophtalmologiques de premier recours et la santé des femmes.

Depuis, un soutien de l'état (1,5 millions d'euros en 2016) dans le cadre d'un projet de contrat de retour à l'équilibre financier avec l'Agence régionale de Santé sont en cours.

Par ailleurs, le centre de Port St Louis du Rhône situé sur un territoire particulièrement touché par la paupérisation de l'offre de soin a connu un incendie en 2015.

La population de Port St Louis fréquente à plus de 80% le centre mutualiste. Cette population souvent isolée et parfois précarisée a dû subir une absence quasi-totale d'offre de soins sur sa commune pendant plusieurs mois.

PROJET

Malgré les assurances, le Grand Conseil de la Mutualité n'a pas pu remplacer en totalité les équipements et à fortiori, développer le centre de dépistage du cancer du sein qui était envisagé avant l'incendie. En effet, les assurances valorisent les remboursements selon la vétusté théorique des équipements. Le centre de Port St Louis a pu toutefois rouvrir ses portes avant l'été.

Le coût des équipements restant encore à financer est évalué à 294 000€ TTC au total et comporte notamment des équipements pour l'accès aux soins dentaires et le dépistage du cancer du sein (mammographie).

Le grand Conseil de la mutualité sollicite donc le financement de 116 461 € TTC d'équipements qui ne seront pas remboursés par l'assurance.

AVIS TECHNIQUE

Le soutien à ce projet d'accès aux soins notamment pour les femmes sur un secteur de notre territoire extrêmement limité en matière d'accès aux soins est en accord avec les compétences du département en matière de santé des femmes.

PROPOSITION

Il est proposé de financer le projet de réhabilitation du centre de Port St Louis du Grand Conseil de la Mutualité à hauteur de 116 000€ ce qui représente 39,45 % du coût TTC global des équipements restant à financer (Total 294 000€ TTC).

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante soit 116 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits chapitre 204, fonction 40, article 204 21 au budget départemental 2016.

| N° programme | N° d'opération | Libellé | Imputation | Engagement CP |
|--------------|----------------|-----------------------------|---------------|---------------|
| 22006 | 1001194 | Subvention d'investissement | 204-40-204 21 | 116 000€ |

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la PMI - Santé Publique - Protection de l'Enfance et de la Famille, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à :

- fixer à 116 000€ le montant des subventions d'équipement allouées au Grand Conseil de la Mutualité
- prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

